



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 19 janvier
2026 à 20h00, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe
située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de André Thériault,

SONT PRÉSENTS :

André Thériault maire
Sylvain Cormier conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2
Yanick Thériault conseiller siège n° 3
Tressy St-Pierre Scherrer conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5
Rock Boudreau conseiller siège n° 6

ABSENCE(S) :

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Olivier Lacelle
Laura Mansbridge

INSCRIPTION DES PRÉSENCES

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 20h.

RÉSOLUTION N° 2026-0018 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire l'adoption tel que déposé.

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Yanick Thériault
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 2026-0019 RÈGLEMENT N° 403 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026 » : AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

La conseillère Marie-Ève Thériault donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 403 « Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2026 ». Le projet de règlement est ainsi déposé et le directeur général en fait la présentation.



Séance extraordinaire du 19 janvier 2026

**RÉSOLUTION N° 2026-0020
RÈGLEMENT N° 404 « RÈGLEMENT CONCERNANT LES TAXES DE SERVICES » : AVIS
DE MOTION ET PRÉSENTATION**

La conseillère Marie-Ève Thériault donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 404 « Règlement concernant les taxes de services ». Le projet de règlement est ainsi déposé et le directeur général en fait la présentation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

**RÉSOLUTION N° 2026-0021
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20h 08.

Havre-Saint-Pierre, le 26 janvier 2026

André Thériault

Olivier Lacelle